

Un pavillon bleu contesté

L'attribution du Pavillon Bleu provoque les réactions de "Ault Environnement". L'association tient à apporter des précisions, et tacle la municipalité sur certains critères d'attribution.

"La commune est très loin de pouvoir assurer les critères de sélection". Le jour même de la présentation officielle de l'Eco-label Pavillon bleu 2014, l'association "Ault Environnement" a clairement affiché sa position : seule la plage d'Onival mériterait cette distinction. Pour ce qui est des deux autres de la commune, on serait loin du compte. Ault Environnement appuie son affirmation sur les critères officiels d'attribution de ce label. Plusieurs points noirs viennent selon ses membres entâcher le bleu du drapeau. "L'assainissement communal pour la gestion des eaux : bien mal en point (inondations répétées en bas de la ville et au Bois de Cise) " avant de préciser que "Le rapport SOMEA de 2003 apportait des solutions, pourtant il est resté au placard".

Accessibilité aux handicapés

Autre sujet de discorde ; la station d'épuration " devenue

obsolète". L'association pointe aussi la gestion des déchets et des ordures ménagères : " Elle dépend de la bonne volonté des habitants : aucun ramassage des déchets verts. Les ordures ménagères : des poubelles et des containers continuent encore de déborder chaque week-end".

Enfin dernier point, et non des moindres : " La prise en compte du handicap : 2 des 3 plages ne sont pas accessibles aux handicapés".

Un ensemble d'éléments qui pousse donc l'association à relativiser et ne pas réellement se réjouir pleinement de cette attribution.

Toutefois, Ault Environnement table sur l'avenir, optimiste : " Si nous pouvons nous réjouir aujourd'hui de la labellisation renouvelée de la plage d'Onival, nous souhaitons pouvoir un jour nous réjouir de la labellisation de la commune, annoncée fort prématurément par Madame le Maire".

F. G.



Ault Environnement relativise et critique l'obtention du Pavillon Bleu.